

# **COMITE DE DIRECTION**

REUNION PLENIERE DU 19 OCTOBRE 2020

Sous la presidence de M. Jamel SANDJAK

# Relevé de décisions

# <u>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 29 AOUT ET 06 OCTOBRE 2020</u>

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux de ses réunions des 29 Août et 06 Octobre 2020.

# ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE DECEMBRE 2020

# <u>Présentation et adoption du Bilan et du Compte de résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020</u>

Après avoir entendu les explications de l'Expert-comptable et le rapport du Commissaire aux comptes, le Comité a adopté à la majorité (1 vote contre : M. MEURILLON) les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2020. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de Décembre 2020.

# Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020

Au regard de la crise sanitaire sans précédent qui nous touche et de ses conséquences sur nos clubs amateurs, tenant compte de la situation inquiétante qui perdure, sur proposition du Président, le Comité décide à l'unanimité la création d'une nouvelle réserve dédiée au COVID-19 et d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020 aux postes « Autres Réserves – Réserve Centre Technique Régional », « Report à nouveau » et « Réserve COVID-19 ». Cette résolution sera soumise au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale de Décembre 2020.

# Date de l'Assemblée Générale

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des dernières mesures gouvernementales, lesquelles sont susceptibles d'être prolongées, le Comité décide de reporter l'Assemblée Générale du 05 au 19 Décembre 2020.

# LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

### \* Point sur le District Parisien

Le Comité prend connaissance de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la Ligue du 08 Octobre dernier ayant déclaré recevable la seule liste candidate (liste conduite par M. Philippe SURMON) à l'élection du Comité de Direction du District Parisien.

Cette élection aura lieu le Mercredi 03 Novembre prochain au siège de la F.F.F..

# \* Mesure de soutien aux clubs : Fonds National de Solidarité

Au 30 Septembre 2020 (date butoir de réponse), 931 clubs (sur 1 020 clubs ayant répondu au questionnaire) ont sollicité l'aide au titre du Fonds National de Solidarité; ces clubs représentent 257 221 licenciés, soit une aide de 2 572 210 € au titre du Fonds National de Solidarité sur le territoire de la Ligue.

La participation des instances s'établit comme suit :

. F.F.F. : 1 800 547 € (soit 7 €/licencié)

. Ligue : 514 442 € (soit 2 €/licencié)

. Districts : 257 221 € (soit 1 €/licencié)

Les comptes-clubs des clubs concernés ont été crédités de l'aide correspondante en date du 15 Octobre 2020.

Il est par ailleurs précisé que :

- . Les clubs qui avaient fait la demande au titre de ce Fonds au mois de Juillet 2020, ont bénéficié d'une avance de 3 € par licencié sur le 1<sup>er</sup> acompte sur licences ; pour ces clubs, les 7 € restants seront déduits du 2<sup>ème</sup> acompte sur licences ;
- . Pour les clubs qui ont fait la demande après l'envoi du 1<sup>er</sup> acompte sur licences, l'aide de 10 €/licencié sera déduite sur le 2ème acompte sur licences.

# \* <u>Situation du Championnat Futsal du District des YVELINES – Participation d'HERCULES</u> FUTSAL

Le Comité,

Après avoir rappelé que :

- . Il a découvert de manière tout à fait fortuite la participation d'HERCULES FUTSAL, club du ressort territorial du District de l'EURE (Ligue de NORMANDIE), au Championnat Futsal du District des YVELINES ;
- . Compte tenu de la position de la L.F.A. sur cette question de la participation d'un club à un Championnat d'une autre Ligue, et vu l'avis favorable du District de l'EURE et de la Ligue de NORMANDIE quant à la participation d'HERCULES FUTSAL au Championnat Futsal du District des YVELINES, le Comité de céans a, en sa réunion du 29 Août 2020, décidé de consulter les clubs dudit Championnat ;

Vu l'avis favorable des clubs concernés,

Autorise, sous réserve qu'il accomplisse les formalités administratives d'engagement auprès de la Ligue, HERCULES FUTSAL à participer au Championnat Futsal du District des YVELINES, étant précisé que :

- . Cette autorisation est donnée uniquement pour la saison 2020/2021 ;
- . La question de la participation, pour les saisons suivantes, de ce club audit Championnat sera réexaminée d'ici la fin de saison 2020/2021.

#### \* Point sur les contentieux

# Procédure concernant un Championnat Départemental

. <u>Litige AS PARIS c/ L.P.I.F.F.</u> (contestation de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue du 17.06.2020)

Le Comité prend connaissance de l'Ordonnance du Juge des Référés du Tribunal Administratif de Montreuil au terme de laquelle la requête de l'AS PARIS est rejetée.

### \* Mouvements dans les Commissions

# \* Demande d'honorariat de Mme Nadine CYGAN

Le Comité,

Vu la demande d'honorariat formulée par Mme Nadine CYGAN au titre d'ancienne arbitre, Vu l'article 37 du Statut de l'Arbitrage,

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage,

Nomme Mme Nadine CYGAN en qualité d'arbitre honoraire.

# \* Demandes de renouvellement de carte d'arbitre honoraire

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2020/2021 à :

- . M. Jean ABDOUL
- . M. Jacques CHABANIER
- . M. Daniel CHEVALDIN
- . M. Omer ZIDEE

# \* Mouvements dans les clubs

# \* Demande d'affiliation

Le Comité émet un avis favorable à la demande d'affiliation suivante :

#### Club Libre

FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE (94)

# \* Demande d'affiliation - Annulation

# Club Futsal

FOOTBALL CLUB DES SOURDS DE BOBIGNY (93)

Le Comité.

Rappelé que lors de sa réunion par voie électronique du 06 Octobre dernier, un avis favorable (sous réserve de régularisation de l'attestation sur l'honneur) a été donné à la demande d'affiliation de l'association susvisée,

Vu le désistement de ladite association de sa demande d'affiliation à la F.F.F.,

En prend acte.

La décision du présent Comité du 06 Octobre 2020 sur cette demande d'affiliation devenant caduque.

# \* Inactivités totales pour 2020/2021 – 1ère saison

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif. [...] »

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1ère saison) :

Clubs Libres

511 189 : CONGIS ISLES AS (77) 545 415 : PEROU ASAF (94) 546 882 : NOISIEL FC (77) 551 289 : HIYEL (93)

560 303 : FOOTBALL CLUB KEBE (93)

560 343: UNION SPORTIVE DU VESINET (78)

581 998 : FC ST-MARTIN (78)

582 454 : COLOMBES SPORT ACADEMIE (92)

582 654 : FC DE BONDY (93)

#### Clubs Futsal

580 831: NUBAR AS (92)

582 269: OLYMPIQUE VIVACITE (93)

# Clubs Football d'Entreprise

614 879 : HACHETTE SC (78)

615 848 : LOTO NEUILLY BOULOGNE AS (92)

#### Club Loisir

848 826 : CAILLOUX FC (92)

# \* Inactivités totales pour 2020/2021 – 2ème saison

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif. [...] »

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (2ème saison) :

# Clubs Libres

522 204 : LE MESNIL AUBRY F.C. (95)

523 413 : A.S. MUR RIDEAU (93)

531 110 : MARTIGUA PARIS AS (93)

541 345 : AS GUERNOISE (78)

547 613 : PARTENAIRES A.C. (94)

550 586 : DOS NORTHENOS VITRY AS (94)

550 746 : PARISUD F.C. (92) 551 700 : RACINE CLUB (92)

581 230 : A.C. TRAVAILLEURS PORTUGAIS DE PARIS 18 ème (92)

581 242 : AS DE SONCHAMP (78) 581 745 : F.C. ESPERANTO (94)

## Clubs Futsal

580 661 : MASSY UNITED FUTSAL (91)

582 271 : AS DE ROMILLY (93)

# Clubs Football Entreprise

606 470 : SODEXHO PARIS A.S. (92) 609 568 : CREDIT DU NORD AS (93)

#### Clubs Loisir

838 806 : SCIENCES PO A. ANCIENS FOOTBALL (93)

845 915 : RUBELBOC F.C. (94)

# \* Radiations suite à 2 saisons consécutives d'inactivité

Le Comité.

Vu l'article 42.1 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié. »,

Vu la situation des clubs suivants.

Prononce leur radiation:

#### Clubs Libres

518 926 : PORTE DE BAGNOLET AS (93)

520 104: NEUFMOUTIERS VILLENEUVE LE COMTE (77)

536 488: CHEPTAINVILLOISE AS (91)

539 363: MARTINIQUE GUADELOUPE PARIS ASCAC (93)

544 489 : BLUE STARS (92)

550 427 : CHANTELOUP FC 77 (77)

553 168: ORMOY FOOT (91)

554 276 : ACADEMIE BERNARD DIOMEDE (92)

580 652 : STANDARD AC (92)

581 528: FOOTBALL CLUB JOUSSOUR MONTREUIL (93)

581 999 : SC PLAISIR (78)

582 253 : CANNES ECLUSE CS (77)

582 492 : FOYER RURAL FC VILLIERS SAINT-GEORGES (77)

590 187: KREOPOT AS (91)

590 264 : A.J. DU PAVÉ NEUF NOISY LE GRAND (93)

#### Club Futsal

582 034: LA FRATERNITE FUTSAL (93)

582 467 : BALL-TAIRE & CO (92)

#### Club Football d'Entreprise

600 014: PEUGEOT POISSY ASCA (78)

604 938 : FRANPRIX AS (94)

607 733 : ING SPORTS (92)

612 286: MUNICIPAUX D'EVRY (91)

613 020 : INSTITUT NATIONAL GEOGRAPHIQUE AS (94)

615 258 : DIAC AMS (93)

663 676 : US GAZELEC PARIS IDF (93) 681 983 : ALLO TRANSPORT FOOT (94)

#### Clubs Loisir

852 565 : ORGEMONT COSMO FOOT AS (95)

880 587 : DCONTRACT (94)

882 451 : ASSOCIATION SASSOUN (95)

#### \* Radiations pour non-paiement des sommes dues

# Le Comité,

Vu l'article 3 des Statuts de la F.F.F., lequel dispose que : « La qualité de membre de la Fédération se perd par la démission ou la radiation, dans le respect des droits de la défense, pour non-paiement des sommes exigibles [...] prononcée par le Comité Directeur de la Ligue régionale [...] »,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce leur radiation pour non-paiement des sommes dues :

# Clubs Libres

530 293 : POATRED AN ARVOR (78)

550 447 : AS DE SAINTRY (91)

#### Club Football Entreprise

609 549 : REAL MAYDAY FUTBOL CLUB (93) 654 256 : ASPTT MAISONS ALFORT (94)

# Clubs Futsal

549 303 : C NOUES (94)

551 160 : AGIR ENSEMBLE (93)

581 850 : SPORTING SAVIGNY FOOT 77 (77)

582 525 : A. URBAN 13 (94)

Club Loisir

880 747 : FC APPY (78)

# \* <u>Situation de l'AM PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE (680 843) : décision du Comité de Direction du District du VAL-D'OISE</u>

Le Comité prend acte de la décision du Comité de Direction du District du VAL-D'OISE du 16 Octobre 2020 ayant prononcé la radiation de l'AM PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE pour non-paiement des sommes dues.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition de son Président, le Comité de Direction décide qu'une minute de silence sera respectée, le week-end prochain, sur tous les terrains franciliens à la mémoire de Samuel PATY, cet enseignant du collège du Bois d'Aulne de Conflans Saint-Honorine lâchement assassiné vendredi dernier. Le Football Francilien tient ainsi à s'associer à ce sentiment de révolte et à l'immense chagrin de ses proches, de ses collègues enseignants, et de toute la Nation.